

Objectifs

- * Accroître les qualifications requises à la mise en oeuvre de projets culturels au sein d'associations, d'entreprises ou de services culturels des collectivités territoriales.
- * Préparer aux fonctions de conception, médiation, administration.

Établissement(s) cohabilité(s)/partenaire(s)

Contenu de la formation

La formation se déroule entre :

Les enseignements théoriques assurés par des universitaires et des professionnels de la culture et la mise en oeuvre de projets au sein des organismes culturels partenaires dans le cadre du stage pratique.

D'une durée totale de 11 mois, elle comprend :

550 heures de cours (30 heures hebdomadaires),

150 heures de projets tuteurés,

500 heures de stage,

8 semaines consacrées aux travaux personnels et de recherche.

Admission / Recrutement

Sont admis à se présenter:

- * Les professionnels de la culture ayant un objectif de qualification dans leur branche, bénéficiant d'un CIF ou d'un plan de formation dans l'entreprise.
- * Les personnes pouvant prétendre à un contrat de professionnalisation.
- * Les demandeurs d'emploi pouvant prétendre à une allocation de formation et de reconversion ou tout autre dispositif de prise en charge par un fonds de formation.

Un diplôme Bac+2 minimum est exigé (ou diplôme européen équivalent).

Après examen des dossiers, les candidats retenus présentent leur projet professionnel ou cours d'un entretien individuel.

En bref...

Durée :
année(s)

Niveau d'études :

Formation à la langue française :
Non

Validation des acquis (VAE-VAP)

Prise en compte de l'expérience professionnelle, après 3 ans d'expériences minimum.

Parcours professionnels

La formation Concepteur de Projets Culturels est sanctionnée par un diplôme de niveau2 (Bac+3) de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3, diplôme enregistré au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles, arrêté du 17/10/2005, JO du 18/11/2005).

En fonction de leur parcours de formation et de leurs acquis professionnels antérieurs, les diplômés peuvent :

- * Postuler à un emploi proposé par une collectivité territoriale en qualité d'attaché ou d'agent de développement culturel.
- * Être salarié d'une entreprise ou d'une association culturelle.
- * Exercer en profession libérale comme conférencier, chargé de mission, concepteur de projets, délégué artistique...

Remarque: La formation est inscrite au réseau européen des formations d'administrateurs culturels ENCATC soutenu par la commission européenne.

Présentation

En bref...>

Crédits ECTS :

* **Module 1**

Conditions de mise en œuvre du projet culturel

Les acteurs culturels imaginent des stratégies, conçoivent des projets, programment des équipements. La structuration économique, juridique et politique de la France mais aussi de l'Europe joue sur les contenus de l'action culturelle et de ses projets.

UV 1 : Outils et méthodes de gestion.

UV 2 : Environnement juridique et administration.

UV 3 : Politiques culturelles - Europe - international.

* **Module 2**

Connaissances des enjeux artistiques et culturels

La mise en perspective des arts et du patrimoine, au-delà d'une chronologie indispensable, conduit à une analyse des oeuvres et de leurs relations avec les publics.

UV 4 : Arts vivants.

UV 5 : Arts visuels.

UV 6 : Théories arts et culture.

* **Module 3**

Les moyens de la conception et de la transmission

Les missions auprès des publics en collaboration avec les partenaires de l'action culturelle exigent la maîtrise des méthodes et outils de la communication, du management ainsi que de rigoureuses capacités de formulation de la pensée.

UV 7 : Notion de projet et conception de dispositif culturels

UV 8 : Expression et communication

* **Module 4**

Recherches et Pratiques professionnelles

Dans le cadre de l'insertion professionnelle, les stagiaires auront à confronter leurs savoirs à la réalité. Ils mettront en œuvre les méthodes et outils de la conception de projets et de la médiation culturelle.

UV 9 : Interventions de professionnels : Projets tuteurés, connaissance des institutions, programmes artistiques et culturels.

UV 10 : Document de synthèse, stage en entreprise 500 heures.

Remarque: Le diplôme sera délivré sur la base d'une moyenne de 10/20 dans chacun des modules. Le principe de la capitalisation des modules autorise une poursuite d'étude d'une année supplémentaire.

Établissement(s) cohabilité(s)/partenaire(s)
